

RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00099
Numéro SIREN : 802 390 682
Nom ou dénomination : A.Z. COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000495

A.Z. COIFFURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 87, Avenue Bogdan Politanski
54810 LONGLAVILLE

RCS BRIEY 802 390 682

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit décembre à vingt heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire 87, Avenue Bogdan Politanski 54810 LONGLAVILLE, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple

Sont présents :

- | | |
|--|----------------------|
| - Monsieur René CLOR, propriétaire de..... | 30 actions ; |
| - Monsieur Zakaria BOUDIAF, propriétaire de | 135 actions ; |
| - Monsieur Abdelwahad EL BOUROUMI, propriétaire de | <u>135 actions</u> ; |
| Total : | 300 actions |

Monsieur René CLOR, Président, préside la séance.

Monsieur Abdelwahad EL BOUROUMI est désignée comme Secrétaire.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des associés est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion établi le Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport de gestion, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi ou les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans le délai statutaire.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de dissolution anticipée de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

EL B R . 132

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres de 240 € pour un capital de 3 000 €, décide la continuation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

René CLOR

Zakaria BORDIAF

Abdelwahad ED BOUROLUMI